



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)

N° LOT 6 – MENUISERIE INTERIEURE AGENCEMENT

TRAVAUX DE RENOVATION DU RESTAURANT INTERADMINISTRATIF DE LA PREFECTURE DU BAS-RHIN A STRASBOURG

Marché à Procédure Adaptée

Établi en application du Code de la Commande Publique

Maître d'ouvrage :

Préfecture du Bas-Rhin

5 place de la République – 67000 Strasbourg

Conducteur d'opération :

Secrétariat Général Commun Départemental

Droits d'auteur

Toute copie, modification ou publication sans autorisation préalable du présent CCTP émanant de la société Economie 2 constitue une contrefaçon punie pénalement et donnant lieu à dommages et intérêts.

Ces documents originaux créés par Economie 2 sont le résultat d'un travail, d'un savoir-faire et d'une expérience propres à l'entreprise. Ils sont par conséquent protégés par le droit d'auteur (articles L 111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle).
La remise de ces documents, aux intervenants (client, architecte, bureaux d'études, ...) et au travers de l'appel d'offres aux titulaires sur un espace numérique ou sous forme papier, n'emporte aucune cession des droits d'auteurs au profit de ces derniers.
Ceux-ci n'ont aucun droit de disposer des éléments intellectuels contenus dans ces documents.

Sanctions

La reproduction, la représentation ou la diffusion des documents établis par Economie 2, par quelque moyen que ce soit, au mépris des dispositions du code de la propriété intellectuelle, est une contrefaçon punie par la loi.
(Article L 335-2 du code de la propriété intellectuelle)

SOMMAIRE

I. GENERALITES	4
1. DEFINITION DE L'OPERATION	4
2. CONTRAINTES SPECIFIQUES A L'OPERATION	4
2.01 Moyens d'accès au chantier	4
2.02 Divers	4
3. LIMITE DE PRESTATIONS	5
3.01 A la charge du présent lot	5
3.02 Non compris au présent lot	6
4. CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	7
4.01 Obligations générales	7
4.02 Obligation de vérification des quantités	7
II. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	8
1. DOCUMENTS DE REFERENCE	8
1.01 Documents de références généraux à l'opération	8
1.02 Documents de références spécifiques à l'opération	8
2. REMARQUE SUR LES MATERIAUX ET PRODUITS	8
2.01 Qualité des matériaux et produits	8
2.02 Marquage CE	9
3. CONTROLE – RECEPTION DES SUPPORTS – RECEPTION DES OUVRAGES	9
4. PRESCRIPTIONS RELATIVES AU PRESENT LOT	9
4.01 Généralités	9
4.02 Blocs-portes	9
4.03 Portes pour bloc-porte	10
4.04 Condamnation et équipement divers	10
4.05 Équipement de porte (Quincaillerie, condamnation et garnitures)	12
4.06 Façades et trappes de gaines techniques	13
4.07 Mobilier divers	13
5. PROTECTIONS DES OUVRAGES	13
III. DESCRIPTION DES OUVRAGES	15
0. PRESTATIONS GENERALES – HYPOTHESES D'ETUDES – CONTRAINTES SPECIFIQUES – ETANCHEITE	15
0.01 Prestation générale	15
0.02 Hypothèse d'étude / Contraintes spécifiques	15
1. BLOCS PORTES	16
1.01 Blocs portes sur huisserie inox avec parement insensible à l'humidité	16
1.02 Blocs portes sur bâti bois avec parement stratifié	18
1.03 Blocs portes vitré sur bâti bois avec parement stratifié	20
1.04 Organigramme sur base existante	21
1.05 Fourniture de cylindre de tout type et de toute taille pour les autres corps d'état	21
2. FACADE ET TRAPPE DE GAINES	21
2.01 Façade technique – E 15 – dimensions 105 x 95 cm ht	21
2.02 Trappe d'accès aux gaines techniques – E 15 – Dimensions 40 x 40 cm	22
3. CLOISON COMPACT	22
3.01 Cloisons sanitaires hauteur 208 cm ht environ	22
3.02 Portes en intégration – de dimensions 94 x 208 cm ht	22
4. HABILLAGE MUR ET PLAFOND	23
4.01 Habillage bois acoustique en lames	23
4.02 Habillage acoustique en clairevoie	23
4.03 Habillage mural bois plein – hauteur 1,20 ml	24
4.04 Habillage mural végétalisée en panneau stabilisé – 95 cm ht	24
4.05 Claustra bois formant brise-vue	24
4.06 Habillage bois des ébrasements intérieurs – livrés finis vernis	25
5. AGENCEMENT – MOBILIERS	25
5.01 Meuble de débarrassage	26
5.02 Meuble condiment	26
5.03 Meuble rangement vaisselle – zone office	27
5.04 Rayonnage / rangement – POUR MEMOIRE	27
5.05 Placard mural	27
6. OUVRAGES DIVERS	27
6.01 Tablette de fenêtre en bois massif – livrées finies vernis	27
6.02 Tablette de fenêtre hydrofuge	28
6.03 Miroirs	28
6.04 Écran de cantonnement vitré – PF 1/4h – hauteur 50 cm	28
6.05 Signalétique incendie	28

6.06 Signalétique intérieure.....	29
6.07 Lettrages divers	29
6.08 Vitrine d'affichage.....	29
6.09 Stores toile intérieur occultant à enroulement – manœuvre manuelle.....	29
6.10 Cornière de protection d'angle PVC	30
6.11 Lisse basse de protection en résine – POUR MEMOIRE	30
6.12 Plancher technique – ht finie 30 cm.....	30

I. GENERALITES

1. DEFINITION DE L'OPERATION

Objet de l'opération :

La présente opération porte sur le réaménagement des cuisines et des salles de restauration du Restaurant Inter-Administratif de la Préfecture du Bas-Rhin.

Adresse du site :

5, Place de la République
Commune de STRASBOURG
Département du Bas-Rhin (67) – Région Grand Est

Le projet s'inscrit dans un bâtiment institutionnel en site occupé, présentant un niveau de sensibilité élevé en matière de sécurité (activité préfectorale et administrative avec accueil de public maintenue pendant les travaux à l'exception de la zone travaux). À ce titre, les entreprises devront intégrer dans leur organisation toutes les contraintes liées à la continuité de fonctionnement, aux contrôles d'accès, ainsi qu'aux exigences spécifiques de sûreté.

Par ailleurs, l'opération concerne un édifice relevant du patrimoine architectural, classé au titre des Monuments Historiques, impliquant le respect strict des prescriptions réglementaires afférentes, notamment en matière de conservation, de protection des ouvrages existants et d'intervention sur les éléments patrimoniaux.

Phasage des travaux :

L'opération est réalisée en une seule tranche. Toutefois, compte tenu du contexte de site occupé et sécurisé, les entreprises devront prévoir un phasage d'exécution fin, compatible avec le maintien des activités, limitant les nuisances et garantissant en permanence la sécurité des usagers et des installations.

Connaissance du projet :

Bien que répartis en lots distincts, les travaux tous corps d'état constituent un ensemble indissociable formant une opération globale cohérente. Chaque entreprise est réputée avoir pris connaissance de l'intégralité des pièces du marché, notamment des descriptifs des autres lots, et s'engage à assurer une parfaite coordination avec les autres intervenants.

Les entreprises reconnaissent avoir pleinement apprécié :

- la nature, la consistance et l'importance des travaux à réaliser,
- les contraintes spécifiques liées au site occupé sensible, notamment en termes de sécurité, d'accès, de phasage et de coactivité,
- ainsi que les exigences propres à une intervention sur un bâtiment classé Monument Historique, incluant la protection des existants et l'adaptation des méthodes d'exécution.

Elles déclarent, en outre, avoir complété par leurs compétences professionnelles les éventuelles imprécisions ou omissions pouvant subsister dans les pièces écrites et graphiques, sans que cela puisse donner lieu à réclamation ultérieure.

Les entreprises sont tenues à une obligation de résultat quant à la parfaite exécution de leurs prestations, dans le respect des règles de l'art, des réglementations en vigueur et des contraintes spécifiques du site.

2. CONTRAINTES SPECIFIQUES A L'OPERATION

2.01 Moyens d'accès au chantier

Accessibilité – Site :

L'accès au site pour l'ensemble des intervenants est défini dans le P.I.C., le P.G.C. et le C.C.A.P.

Les entreprises veilleront à ne pas perturber la circulation, de l'accès au site et s'assureront de ne pas mettre en danger les différents usagers et voisinages.

L'entretien et nettoyage des voiries après passage des véhicules de chantier est obligatoire.

Conditions de stationnement :

Le chantier, impose à tous les intervenants des contraintes spécifiques d'accès, de stationnement, de stockage, d'organisation et d'exécution. Par conséquent, les intervenants devront prévoir et inclure dans leur offre l'ensemble des démarches, frais, et conditions particulières imposées par la Ville de STRASBOURG.

De plus, les accès et voiries publiques de la ville devront être maintenus en service continu.

Chaque entreprise est responsable de son stationnement hors de l'emprise de la zone de déchargement prévue.

2.02 Divers

Installation de chantier :

L'installation de chantier se conformera au P.I.C., P.G.C. et C.C.A.P.

Le titulaire du présent lot devra inclure dans les prix unitaires de son offre l'ensemble des dispositifs de sécurité individuelle et collective nécessaires à l'exécution de ses prestations.

Protection contre le bruit – Nuisances :

Les entreprises devront tenir compte de la nature du site (bâtiment occupé, site urbain avec voisinage très proche), et prendre toutes les précautions pour limiter le bruit et les vibrations ; les techniques de mise en œuvre devront être choisies pour leurs faibles niveaux de nuisances sonores, olfactives, vibratoires, etc.

Les travaux générant de fortes nuisances devront être réalisés dans des plages horaires précises soumises à l'accord du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage

Avoisinants et existants :

Un constat d'huissier devra être effectué avant tous travaux sur et au droit des existants et avoisinants.

D'une manière explicite, cela signifie que l'entreprise devra :

- Toutes les protections pour confiner les lieux des travaux contre les intempéries, limiter la diffusion des poussières lors des travaux et l'intrusion.
- Le balisage complet de chaque zone de chantier.
- Adapter ses horaires et ses moyens humains pour les travaux occasionnant une gêne certaine (notamment sonore) pour les établissements avoisinants (démolition, percements, forages, carottages, ponçages, sciages, ...).
- L'entreprise devra avertir la Maîtrise d'Ouvrage, la Maîtrise d'œuvre et l'O.P.C. de ces travaux et des mesures correspondantes, au moins 3 semaines avant leur début.
- Utiliser des méthodes d'exécution et des produits adaptés (arrosage des poussières lors de la démolition, ...) n'occasionnant aucune gêne sur les utilisateurs et avoisinants.
- L'entretien et nettoyage des voiries après passage des véhicules de chantier.
- Les titulaires prévoiront et intégreront dans leurs prix unitaires les moyens humains et matériels pour réaliser toutes ces prestations (liste non exhaustive), sans gêner l'activité des différents avoisinants et sans remettre en cause le planning détaillé des travaux.

En répondant à cet appel d'offre, l'entreprise approuve ces contraintes et s'engage à prendre toutes les mesures adéquates.

3. LIMITE DE PRESTATIONS

3.01 A la charge du présent lot

En général :

- L'ensemble des sujétions précisées à l'article "consistance des travaux" des cahiers des clauses spéciales des normes P-NFP-XPP ou D.T.U.
- Les fournitures et les prestations annexes ou complémentaires ne figurant ni aux plans ni à la description des ouvrages, mais qui sont indispensables pour une exécution complète des ouvrages conformément aux normes françaises et D.T.U. en vigueur
- La fourniture et la pose des ouvrages tels que définis au chapitre "III. Description des ouvrages", sauf précision **pose seule**, en respectant les prescriptions générales du chapitre II "Clauses techniques particulières"
- La fourniture, le transport, le montage, la main d'œuvre, la location d'engins, les moyens d'interventions, de stockage et de levage, les taxes, les frais annexes, les sujétions normalement prévisibles et les accessoires de finition nécessaires pour un parfait et complet achèvement des travaux du présent lot
- Les agréments et certificats d'essais des matériaux et produits employés
- La documentation, les prototypes et échantillons des matériaux proposés, les surfaces témoins, etc.
- Les essais physiques et mécaniques des ouvrages et les opérations d'autocontrôle
- Les études, plans atelier et chantier (PAC), détails, épures et calepinages relatifs à sa technique d'exécution
- Plans d'exécution de tous les lots techniques ainsi que fourniture des notes de calculs de dimensionnement pour validation par le Bureau d'étude thermique
- La fourniture du Dossier d'Ouvrages Exécutés avec l'ensemble des documents techniques des ouvrages et tous les documents nécessaires à l'entretien ultérieur de ceux-ci
- L'ensemble des dispositifs de sécurité individuelle et collective, les échafaudages nécessaires à l'exécution de ses prestations.
- La protection provisoire pendant l'exécution des travaux du présent marché, des ouvrages attenants existants ou réalisés, ainsi que les dispositifs d'interdiction d'accès ou d'utilisation liés aux ouvrages exécutés ou en cours d'exécution ou liés aux zones d'intervention pendant l'exécution des travaux si nécessaire
- Le nettoyage et l'enlèvement hors chantier de tous les déchets, débris, emballages et gravats résultant des travaux du présent lot dans un centre de recyclage agréé compris frais
 - **nettoyage journalier du chantier**
 - **nettoyage de fin d'intervention**
- Le ou les constats d'huissier avant intervention de son lot

En particulier :

- Dans tous les prix soumissionnés et toutes les positions, l'entrepreneur inclura au minimum les remarques développées chapitre III « description des travaux » et ceci conformément à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux différents règlements
- Les autorisations nécessaires auprès des services administratifs et des différents concessionnaires (DICT)
- La mise en place des dispositifs de sécurité pour les travailleurs et pour les tiers conformément aux règles d'hygiène et de sécurité
- Transports, montage, main d'œuvre, locations d'engins, taxes annexes, toutes sujétions pour un parfait et complet achèvement des travaux
- Les travaux préparatoires
- Les locaux de dépôt pour approvisionnement selon autorisation du maître d'œuvre et O.P.C.
- La vérification de l'humidité des supports, du degré hygrométrique de l'atmosphère, des conditions de température ambiante
- La signalisation spécifique à ses travaux
- La réception des supports
- Le remplacement des éléments détériorés avant la réception des travaux
- Les locaux de dépôt pour approvisionnement
- Les études, maquettes, dessins d'exécution et de détail des ouvrages
- Les baguettes de calfeutrement
- Les échafaudages nécessaires à la pose des ouvrages de la présente section technique

- La protection des revêtements qui le nécessitent
- L'organigramme des clés
- Un plan de repérage et de réservation des ouvrages
- Les dessins d'exécution et de détail des ouvrages
- La fourniture et pose des blocs de sûreté et cylindre dans les ouvrages de la présente section technique
- La fourniture et pose des éléments vitrés incorporés dans les ouvrages de la présente section technique
- La fourniture et pose des huisseries, bâtis bois et métalliques (sauf dans les cloisons plâtre, pose à la charge du plâtrier)
- La protection anticorrosion de tous les ouvrages métalliques incorporés
- Le traitement fongicide et insecticide de tous les ouvrages en bois incorporés
- Tous les joints de finitions au droit des ouvrages réalisés
- La fourniture des dispositifs de fixation (rails, douilles, taquets, platines etc.) lorsque ceux-ci doivent être incorporés au gros œuvre ou au dallage
- La fourniture et pose des quincailleries, des systèmes de manœuvre, d'équilibrage, de suspension, de guidage, de verrouillage
- Les joints mastic élastomères de 1ère catégorie pour parfaire l'étanchéité à l'eau et à l'air des ouvrages
- La protection particulière contre les salissures légères des ouvrages livrés finis par la présente section technique et dépose après travaux TCE
- La pose des systèmes de contrôle d'accès (gâche électrique et serrure) des portes extérieures (section technique Menuiserie extérieure alu et Serrurerie)
- La pose de tout organe de fermeture (cylindre, serrure, ...)
- La finition des ouvrages tels que mentionnés ci-après

3.02 Non compris au présent lot

A la charge de la maîtrise d'ouvrage :

- La mise à disposition de l'ensemble des locaux

A la charge du lot Curage :

- Le curage intérieur non structurel
- La dépose et évacuation des sols, cloisons, portes, mobiliers, papier peint, équipements sanitaire, chauffage, ventilation et électrique non conservés

A la charge du lot Gros-œuvre :

- Les installations de chantier
- Les carottages, réservation, trémies dans voiles et dalles
- Les démolitions sur les ouvrages dits « structurels » maçonné
- Les reprises en sous œuvre et renforcements structurels divers
- Les rebouchages en maçonnerie

A la charge du lot Menuiserie extérieure bois – Protection solaire :

- Reprise de tous les supports après arrachage des ouvrages et revêtements de finition horizontaux et verticaux
- Le remplacement des menuiseries extérieures

A la charge du lot Serrurerie – Métallerie :

- Main courante en inox au droit de l'escalier
- Main courante en inox sur piétement formant cantonnement au droit des circulations self
- Les grilles en fer forgé au droit des saut de loup extérieurs

A la charge du lot Plâtrerie – Flocage :

- Reprise de tous les supports après arrachage des ouvrages et revêtements de finition horizontaux et verticaux
- Contre-cloison d'habillage
- Gaines techniques
- Faux-plafonds fixe et perforé mis en peinture par le présent lot
- Flocage coupe-feu

A la charge du lot Carrelage :

- Reprise de tous les supports après arrachage des ouvrages et revêtements de finition horizontaux et verticaux
- Les préparations de support propre à son lot
- Carrelage, plinthes et faïence
- La fourniture et pose d'accessoires et de profils de finition

A la charge du lot Revêtement de sol souple :

- Reprise de tous les supports après arrachage des ouvrages et revêtements de finition horizontaux et verticaux
- Préparation de support propre à son lot
- Revêtement de sol PVC au droit des salons
- Revêtement mural PVC et étanche de la zone office
- La fourniture et pose d'accessoires et de profils de finition

4. CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

4.01 Obligations générales

Il est spécifié que les dispositions du présent C.C.T.P. n'ont pas de caractère limitatif.

L'Entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

L'entrepreneur devra étudier et vérifier sous sa propre responsabilité les opérations mentionnées au présent C.C.T.P. et aux plans.

Les travaux de sa compétence doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve. En conséquence il ne pourra en aucun cas arguer des imprévus ou interprétations des plans ou du C.C.T.P. pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comporteront ou pour justifier une demande de supplément de prix.

4.02 Obligation de vérification des quantités

OBLIGATION DE VERIFICATION DES QUANTITES (figurant dans la D.P.G.F.) avant signature du marché par l'entreprise mieux disante.

Il est rappelé que les quantités établies par l'équipe d'ingénierie ou Maître d'Œuvre n'engagent pas sa responsabilité (circulaire du 9 mars 1982) vis-à-vis des entreprises (ou envers le Maître de l'Ouvrage) et ne sont données qu'à titre indicatif. Si l'entreprise considère ces quantités comme base de l'établissement de ses prix, elle engage sa responsabilité.

II. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. DOCUMENTS DE REFERENCE

1.01 Documents de références généraux à l'opération

Les travaux seront exécutés conformément :

Pour les ouvrages et matériaux traditionnels :

- Au code de la construction et de l'habitation
- Au code de l'urbanisme
- Au code de l'environnement
- Au Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)
- A tout autre document d'application obligatoire précisant les règles d'urbanisme
- Aux cahiers des clauses techniques générales (CCTG)
- Aux normes P-NFP-XPP
- Aux cahiers des clauses techniques DTU et documents connexes
- Aux prescriptions ayant valeur de cahier des charges DTU
- Aux règles de calcul DTU
- Aux autres documents DTU
- Aux normes françaises homologuées et expérimentales
- Aux règles dites professionnelles
- Aux normes européennes EN
- Aux DTA en vigueur
- Aux fascicules 1 et 2 du guide technique SETRA de 1992 (terrassements, voiries et aménagements extérieurs)
- Les Notices Techniques et modes de mise en œuvre édités par les fournisseurs et marchands des matériels et matériaux constitutifs du projet.
- Les documents et notices publiés ou règles de mises en œuvre imposées par les Services concédés, tels que ELECTRICITE DE FRANCE-GAZ DE FRANCE, FRANCE TELECOM, Compagnie des Eaux, Services Techniques de la Ville dans laquelle est situé le chantier, etc.

Pour les ouvrages et matériaux non traditionnels :

Les matériaux ou procédés non traditionnels devront bénéficier d'un avis technique ou DTA favorable de la Commission chargée de formuler les avis techniques du C.S.T.B. dans la mesure où ledit avis technique ou DTA a été accepté par l'assurance.

En règle générale

- A l'ensemble des textes législatifs et administratifs nationaux, départementaux et municipaux (lois, décrets, arrêtés et circulaires)
- Code du travail et règlement d'hygiène et sécurité
- Aux obligations de la sécurité du travail et organisation de la coordination sur les chantiers
- L'ordonnance de juillet 2015, le décret de 2016 et le cahier des clauses administratives générales (CCAG) Travaux

1.02 Documents de références spécifiques à l'opération

- Les documents graphiques architecturaux, de détails de l'agence Carré d'Architecte
- Les documents structurels de la société ECADE
- Les documents techniques de la société EACDE
- Le rapport acoustique de la société dB Silence
- Le Plan Général de Coordination de la société Bureau Veritas
- Le Rapport initial du bureau de contrôle de la société SOCOTEC
- Le rapport de repérage amiante avant la réalisation de travaux dans un immeuble bâti de la société Bureau Veritas en date des 12/03/2024, 18/07/2025
- Le rapport de repérage du plomb avant travaux de la société Bureau Veritas en date du 27/02/2024

2. REMARQUE SUR LES MATERIAUX ET PRODUITS

2.01 Qualité des matériaux et produits

Indépendamment de leur conformité aux normes, les matériaux et matériels, appareils et appareillages de toute nature, seront toujours de première qualité.

Pour tous les matériaux et articles fabriqués soumis à « avis technique », l'entrepreneur, ne pourra mettre en œuvre que des matériaux et produits fabriqués titulaires d'un Avis Technique.

Pour les produits ayant l'objet d'une certification par un organisme certificateur, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des produits titulaires d'un certificat de qualification, bénéficiant d'agréments français et/ou européens.

Les spécifications de qualités indiquées dans les CCTP constituent la base minimale exigée. Les caractéristiques des produits et marques proposés par les entreprises devront y être rigoureusement conformes techniquement et esthétiquement. Seront fournies obligatoirement à l'appui de leur offre : les fiches techniques et les documentations commerciales correspondantes.

En complément du CCAP, il est précisé que les entrepreneurs sont tenus de présenter à l'approbation de la maîtrise d'œuvre avant toute fabrication ou mise en œuvre tous les échantillons, modèles, maquettes, profils d'ouvrages de toute nature jugés indispensables ; et procéder s'il y a lieu, à toutes les modifications demandées par la maîtrise d'œuvre jusqu'à complet accord.

2.02 Marquage CÉ

Les produits régis par la Directive Européenne des produits de construction (DPC) destinés au bâtiment et commercialisés par l'Union Européenne doivent bénéficier du marquage CÉ.

Pour les produits non concernés ou pas encore concernés par le marquage CÉ, l'avis se fera sur le référentiel constitué par la réglementation.

3. CONTROLE – RECEPTION DES SUPPORTS – RECEPTION DES OUVRAGES

Conformément aux normes et DTU en vigueur.

Les architectes, bureaux d'études techniques et bureaux de contrôle exigeront de l'entrepreneur tous essais, épreuves, contrôles nécessaires pour prononcer la réception d'ouvrages, conformément aux différentes pièces constituant un marché de travaux induisant donc tous les documents réglementaires.

Les frais occasionnés par ces essais et ces contrôles seront à la charge exclusive de l'entreprise y compris ceux relatifs aux prélèvements, transports d'échantillons et conditionnement, honoraires et déplacements de spécialistes, frais de laboratoires, fourniture de main d'œuvre, matières et produits, matériels, Tous ces frais seront implicitement inclus dans les prix unitaires de son marché.

Le choix du ou des laboratoires ou autres organismes de contrôle sera soumis à l'agrément du Maître de l'ouvrage, de l'architecte, du bureau d'étude et du bureau de contrôle. Toute réfection après prélèvements "in situ" sera totalement à la charge de l'entrepreneur.

Réception des supports avant intervention :

- Les supports seront réceptionnés par procès-verbal contradictoirement entre l'entreprise du présent lot et l'entreprise ayant réalisé le support assisté du maître d'œuvre
 - contrôle des aspects et tolérances admissibles
 - contrôle des cotes altimétriques sur place avant approvisionnement du matériel
 - contrôle des cotes de réservation, feuillures, décaissés, etc.
- L'ensemble des intervenants devra être préalablement convoqué
- Le tiers absent sera considéré acceptant toutes les remarques justifiées sans réaction de sa part dans les 8 jours suivant la réception du PV
- Faire préalablement au tout début de son intervention, toutes les remarques rendues nécessaires en fonction du support qui lui a été livré. Aucune réclamation pour quelque titre que ce soit ne sera admise après le démarrage des travaux du présent lot

Réception des ouvrages

- Vérification du fonctionnement des ouvrages réalisés
- Vérification des protections et aspects de finition conformément aux normes les concernant et aux exigences du présent document ainsi qu'aux éventuels modifications validées au-delà de la signature des marchés
- Fourniture de l'ensemble des procès-verbaux liés aux caractéristiques et fonctions de l'ouvrage. Sans ses documents, la réception des travaux ne pourra être prononcée

Réception des travaux

- L'entreprise devra avoir terminé l'ensemble de ses travaux pour prétendre à la réception de ceux-ci par le Maître d'Ouvrage
- Avant réception, aura lieu les opérations préalables à la réception. L'entreprise remettra dans la période allouée aux OPR, son DOE avec tous les documents techniques, justificatifs, législatifs, etc. concernant les ouvrages exécutés

4. PRESCRIPTIONS RELATIVES AU PRESENT LOT

4.01 Généralités

Préservation des boiseries :

Application de produit de préservation conforme à la norme NFX 40-100 suivant les classes des risques biologiques d'emploi du bois définies par la norme NFB 50-100 et l'annexe 5 du DTU n° 31.2

Méthode d'application des produits de préservation conforme aux tableaux II et III de l'annexe 5 du DTU n° 31.2

Bois issus de forêts gérées durablement avec certification PEFC et/ou FSC à fournir obligatoirement

Panneaux bois naturels de classe E1 selon la norme NF-EN13

Les lasures et vernis de finition seront de classe A+ avec certification Ecolabel

Les panneaux de contreplaqués seront de classe A

L'entreprise s'engage à préserver la qualité de l'air intérieur en mettant en œuvre des matériaux respectant la NF-EN120 relative à la teneur en formaldéhyde.

4.02 Blocs-portes

Généralités :

- Composition, équipements, exécution et calfeutrement conformément au PV d'essai et aux Normes-DTU
- Fourniture, pose, scellement et calfeutrement des blocs porte avec huisserie métallique en acier 15/10ième et parement / contre parement
 - scellement conforme aux procès-verbaux, DTU et avis techniques

- Réservations diverses selon prescriptions du chapitre III
- Mise en place et réglage des portes compris tous accessoires
- Dimensionnement, selon passage libre et largeur de mur, suivant plans architecte (Dimensions nominales de passage suivant NF P 01-005)
- Pour différencier les matériaux constitutifs des murs l'entrepreneur se reportera aux plans architectes
- L'entrepreneur inclura le chargement, transport et déchargement de ses matériaux sur le site (lieu et condition de stockage à voir avec la coordination des travaux).

Acoustique et feu

- Tous les blocs portes, quelle que soient leur nature, nombre de vantaux, degré CF ou indice d'affaiblissement acoustique, devront être certifiés par le procès-verbal d'essai correspondant en cours de validité. Ce procès-verbal doit concerner le bloc porte dans son ensemble (porte + huisserie + imposte + oculus + quincailleries + joints + fermetures +etc.)
- Les indices d'affaiblissement acoustique R pour chaque type de bloc porte sont et seront exprimés en dB et devront être certifiés par les procès-verbaux d'essais correspondants
- Les valeurs de détalonnages des portes ayant fait l'objet d'essais devront être précisés dans le PV et le titulaire devra effectuer une mise en œuvre correspondante
- Les fixations et les calfeutrements, des dormants de tous les blocs portes installés, devront être particulièrement soignés pour garantir la continuité des performances acoustiques en ces points délicats.
- Les blocs portes devront vérifier simultanément les contraintes acoustiques, stabilité au feu, stabilité dimensionnelle, contraintes architecturales, ...

4.03 Portes pour bloc-porte

Toutes les portes accessibles au public devront avoir un effort à l'ouverture égal ou < à 50 N

Généralités (sauf spécifications particulières dans le présent document ou dans les PV des matériaux)

- Découpes au bas des portes pour ventilation suivant données de l'entrepreneur du lot ventilation
- Réservation pour équipements de manœuvre et de condamnation
- Ferrage par 3 ou 4 paumelles inox anti-dégondables pour toutes les portes
- Parement en fibre dur ou en MDF y compris chants ou par stratification
- Parement et finition :
 - parement livré en **stratifié** de teinte au choix suivant fabrication avec chants en bois dur lasurés (gamme de 10 coloris minimum)
- Les blocs portes devront présenter un classement FASTE avec les valeurs nécessaires suivant l'exigence demandée, ainsi que la certification NF et bénéficiaires de P.V. suivant leurs exigences.

Portes courantes

- Âme pleine avec renforts de serrure et feuillure de battement pour portes à 2 vantaux simple action

Porte pour bloc porte CF ou PF

- Composition générale minimum dito porte courante
- La composition des éléments de l'habillage et de la porte sera conforme au PV d'essai au feu
- Le revêtement de finition étant classé conforme au PV d'essai ou M1
- Joint et calfeutrement PF ou CF dans les règles de l'art (fournir une fiche d'autocontrôle spécifiant les méthodes de mise en œuvre)
- Joint thermo gonflant pour portes avec détalonnage
- Les blocs portes devront présenter un classement FASTE avec une valeur F et certification NF.

Portes pour bloc porte acoustique

- Composition générale minimum dito porte courante
- La composition des éléments de l'habillage et de la porte sera conforme au PV d'essai au feu
- Les blocs portes devront présenter un classement FASTE avec une valeur A

4.04 Condamnation et équipement divers

La condamnation de porte standard comprend la serrure, la gâche et les organes annexes.

Organigramme

- L'établissement de l'organigramme complet pour l'ensemble de l'opération est à la charge du présent lot en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre et avec assistance obligatoire du fabricant des cylindres
- A cet effet, le suivi et le contrôle sur place après pose sont également à la charge du présent lot
- L'entrepreneur devra fournir le schéma de combinaison avec les numéros s'y rapportant
- L'entreprise devra recueillir les renseignements des autres corps d'état ayant des cylindres à poser et devra les intégrer à l'organigramme pour la commande complète de tous les cylindres.
- L'entreprise mettra en place un organigramme pour les portes intérieures à cylindre standard et 1 organigramme pour les portes extérieures à cylindre bidirectionnel avec carte d'identité
- L'organigramme comportera (liste non exhaustive) passe général et sous-passes, breveté pendant 10 ans minimum, le nombre de clé sera à définir en accord avec le maître d'ouvrage.
- Le présent lot fournit l'ensemble des cylindres aux autres corps d'état, après synthèse des besoins avec les lots concernés

Généralités

- L'ensemble des serrures sera choisi en accord avec le Maître d'œuvre et porteront l'estampille NFQE
- Garantie 3 ans par un certificat délivré par le fabricant
- Certification A2P pour serrure et cylindre le cas échéant, A2P* pour les portes palières
- Y compris gâches et tous ouvrages complémentaires de protection
- Les têtes et gâches seront tropicalisées avec le ressort de fouillot renforcé
- Les serrures seront du type à larder sauf spécification particulière dans la description
- Les serrures en appliques sont toujours posées du côté inaccessible aux tierces personnes et fixées de façon à être indémontables lorsque la porte est en position fermée
- Compris plus-value pour équipement d'une serrure et gâche de sécurité renforcée
- Fourniture et pose dans ses ouvrages, selon stipulation non exhaustive du descriptif, des :
 - Serrure avec gâches, accessoires et blocs de sûreté de ses ouvrages
 - Accessoires de fixation
 - **Système provisoire de fermeture pendant la durée du chantier (récupérable en fin de chantier)**
 - Coordination de mise en œuvre (respect du schéma de combinaison) et assistance aux différentes entreprises effectuant la pose
 - La fourniture au Maître d'Ouvrage, du plan définitif de l'organigramme de l'ensemble des cylindres
 - **Fourniture de 3 clés par serrure. Chaque clé sera fournie avec étiquettes plastiques de repérage (couleur des étiquettes par série)**
 - **La fourniture de clés fonctionnant en passe partiel ou général sur organigramme**
 - La remise des clés se fera sur panneaux bois facilement portable lors de la réception
 - Combinaisons sur passes généraux et passes partiels

Types de serrures pouvant être décrites

- Serrures à larder – sécurité normale à renforcée – 1 point à 5 points
 - Avec bec de cane, pêne dormant ½ tour et contre pêne – en acier bichromaté ou laiton
 - Tête et fouillot renforcé
 - Qualité et certification selon exigence dans la description définitive
- Serrures à fonction "Urgence"
 - serrure conforme selon NF en vigueur
 - système de décondamnation par une seule action
 - avec bec de cane, pêne dormant ½ tour réversible et contre pêne – en acier bichromaté ou laiton
 - tête et fouillot renforcé
 - rappel du ½ tour par la clé
- Serrure de meuble et divers
 - Coffre à barillet ou cylindre avec panneton droit, 1 point ou 3 points avec bouton et axe de manœuvre
- Serrures de type poignée électronique autonome
 - Fourniture par le lot Électricité – pose par le présent lot
- Serrures à gâche électrique asservie DAS
 - serrure électrique avec gâche à rupture de courant
 - produit avec certification conforme à la NF en vigueur

Type de barillet profilé ou cylindres

- De profil européen, certifié A2P, avec garantie 3 ans fonctionnant au plus sur 3 gammes différentes
- Si le bloc proposé ne permet pas l'application du système "clé de chantier" le titulaire devra prévoir dans son prix les blocs provisoires pour les portes extérieures et les clés en nombre suffisant pour tous les intervenants sur le chantier
- Le prix des blocs de sûreté tiendra compte des blocs spéciaux allongés, avec type spécial de panneton, pour serrures antipanique etc.
- L'entrepreneur devra au minimum la sûreté normale sur chaque porte sauf spécification dans la description détaillée des types de condamnation
- L'entrepreneur devra proposer un ou des cylindres fonctionnant sur le même schéma de combinaison et capable d'être représenté sur l'ensemble des portes suivant le nombre de combinaison
- Système de sûreté normale ou renforcée (adaptation suivant le nombre, la complexité de l'organigramme, la demande du cahier des charges et les besoins finaux du Maître d'Ouvrage)
 - reproduction autorisée ou reproduction interdite mais facilité pour le client
 - combinaison sur passes généraux et passes partiels
 - système breveté à goupilles bidirectionnelles ou multidirectionnelles
- **Cylindre de sûreté normale à renforcée (adaptation suivant nombre et complexité de l'organigramme)**
 - reproduction autorisée ou reproduction interdite mais facilité pour le client
 - combinaison avec passes généraux et passes partiels
 - garantie 10 ans

Sûreté normale

- système à goupilles unidirectionnelles

Sûreté moyenne

- système breveté à goupilles bidirectionnelles
- carte personnelle permettant une reproduction auprès d'un serrurier sur présentation de la carte
- ou carte de propriété permettant uniquement la reproduction auprès de la marque
- option débrayable au choix du Maître d'ouvrage lors de la réalisation de l'organigramme

- résistance au crochetage, au « bumping » et au perçage

Sûreté renforcée

- système breveté à goupilles multidirectionnelles (incopiables d'une validité supérieure à 10 ans)
- carte de propriété permettant uniquement la reproduction auprès de la marque
- fonction débrayable au choix du Maître d'ouvrage lors de la réalisation de l'organigramme
- résistance au crochetage, au « bumping » et au perçage

4.05 Équipement de porte (Quincaillerie, condamnation et garnitures)

Dans le cas de double porte simple action à vantaux égaux ou inégaux, le *vantail semi-fixe devra être maintenu en position de fermeture par soit :*

- Pour tous les cas sauf si incompatibilité avec les règles de sécurité en matière d'évacuation en cas de feu
 - Une serrure crémone à tringle encastrée avec levier intégré dans le chant
- Pour les cas présentant une contrainte particulière liée aux règles de sécurité en cas d'incendie
 - Une serrure crémone à tringle encastrée avec levier apparent et conforme aux règles de sécurité, à soumettre à l'architecte pour approbation
- Intégration des gâches hautes et basses
- Les serrures crémone proposées devront être validées par la Maîtrise d'œuvre et approuvées par le bureau de contrôle

Équipement général

- Garniture complète en inox, comprenant béquilles avec plaque, fixation invisible
 - en forme de L avec angle droit à bord arrondi – longueur environ 130 mm
 - compris grande longueur spéciale PMR dans le cas de proximité inférieure à 0,40 cm entre le bout de la béquille et une paroi perpendiculaire
- Butoirs de porte en élastomère sur corps en laiton assorti avec fixation invisible ou par pastille plastique adhésive, à positionner sur support vertical permettant de protéger les parois au niveau du contact avec la poignée (BUMMS ou équivalent)
- Paumelles en acier inox ronde de chez Maroc ou équivalent
- Joint anti-pince doigt sur porte accessible aux enfants
- Équipement **standard**
 - Équipement général
 - Serrure et gâche à larder, 1 point de verrouillage, avec bec de cane et pêne dormant demi-tour
 - Cylindre de sûreté moyenne à double entrée
 - Crémone encastrée pour vantail semi-fixe dans le cas de bloc-porte double vantaux
- Équipement **salle d'eau/sanitaire**
 - Équipement général
 - Serrure et gâche à larder, 1 point de verrouillage, avec bec de cane et pêne dormant demi-tour
 - Cylindre de sûreté moyenne avec entrée pour clé et bouton moleté côté intérieur

Équipements spécifiques (Sécurité incendie SSI et contrôle d'accès) (les équipements détaillés sont mentionnés dans le chapitre « III. Description des ouvrages »)

Les systèmes asservis à la détection incendie (DAS, DAD, Issue de secours asservies, ...) seront conformes différentes normes applicables en la matière selon chaque dispositif, dont et cela sans caractère limitatif,

La fourniture et l'installation des boîtiers verts ou/et rouge pour le déclenchement de l'ouverture ou du système d'alarme est à la charge de l'électricien

Le câblage d'amenée et raccordement électrique est à la charge de l'électricien

Les équipements spécifiques viennent en remplacement ou complément de l'équipement standard des portes

Accessoires de fermetures - Code FP

Les fermes portes invisibles, ou en applique ou de type pivot seront conformes aux différentes normes applicables en la matière selon chaque dispositif, dont et cela sans caractère limitatif, les normes « NF EN 1154, marqués du symbole CE et NF EN 1155 pour les DAS)

Tous les fermes portes devront bénéficier d'un système de puissance réglable et adaptée au type d'utilisation et selon dimensions et poids du ou des vantaux

Ferme-porte simple anti-vandalisme en applique sur porte simple vantail

- ensemble esthétique et livré entièrement fini de finition au choix du maître d'œuvre dans la gamme de fabrication
- ferme-porte hydraulique à came et contre-piston, monté en applique, avec bras à glissière anti-vandalisme, montage sur huisserie ou sur vantail, côté opposé aux paumelles ou côté paumelles
- glissière ajustable en hauteur et réversible gauche/droite, vis de réglages invisibles protégés par capot anti-vandalisme, fixation de la glissière et du capot invisibles, sur trous oblongs
- clapet et valve de surpression intégré (évite les fuites d'huile), valves de réglage frontales invisibles
- vitesse de fermeture et à-coup final réglables en continu par valves frontales.
- freinage hydraulique à l'ouverture (à partir de 70°) réglable en continu par valve frontale, et proportionné à la violence de l'ouverture de la porte.
- dispositif hydraulique de temporisation à la fermeture (entre 120° et 70°) réglable en continu par valve frontale (uniquement en montage sur vantail côté paumelles).
- limiteur d'ouverture avec amortisseur (sans choc mécanique), réglable par déplacement dans la glissière et réversible droite /gauche.
- fonctionnement jusqu'à 180° d'ouverture selon porte et suivant plans architecte

- homologué et testé pour portes coupe-feu et pare-flammes allant jusqu'à 2 heures

Bandeau double ferme porte pour les portes à deux vantaux

- même caractéristiques que le ferme porte simple
- avec sélecteur de fermeture

4.06 Façades et trappes de gaines techniques

Généralité :

- Cadre dormant en bois dur avec montants et traverses (assemblage selon normes) prêt à lasurer et/ou à peindre :
 - la traverse basse devant former plinthe
 - feuillure par fermeture à recouvrement si nécessaire
 - fixations par scellement par pattes en acier zingué dans cloisons et murs avec charnière invisible
 - joints pour éléments EI ou E
- Remplissage en panneaux de particules de bois agglomérés courant d'épaisseur minimale de 22 mm (masse volumique > 650 kg/m³) avec chants périphériques (formant cadre avec alaise) en bois dur
 - fixé par vis mastiquée pour élément fixe
 - fixé par vis chromées à cuvettes pour éléments démontables
 - ferrage par nœuds de paumelles en métal chromé et condamnation par crémone non apparente et manœuvre à clé carrée pour élément ouvrant
- Baguettes de calfeutrement à la demande et façon joint creux
- Pour les éléments REI ou RE la composition et la mise en œuvre devant être conforme au PV d'essai au feu à joindre à l'offre ou par respect de prescriptions au feu de la norme en vigueur, avec feuillures et joints gonflants sur la périphérie des vantaux

4.07 Mobilier divers

Généralités :

- Les bois utilisés seront soit :
 - des panneaux de particules en bois agglomérés de qualité CTB-H et alaisés en périphérie ou panneaux contre-plaqué ou Médium suivant demande du Maître d'Œuvre
 - en lattés avec alaises périphériques ou en contre-plaqué de parement de la classe D suivant normes
 - en bois de pin avec parement de la classe D suivant normes
- Les épaisseurs conformes aux plans du Maître d'œuvre avec un minimum de 19 mm suffisant pour éviter toutes déformations
- Les assemblages divers et mise en œuvre suivant cahier des charges DTU et règles de l'art y compris coup d'onglet
- Consolidation nécessaire en profilés métalliques en acier zingué avec une mise en œuvre devant rester invisible
- Les finitions sur les bois comprennent suivant le cas et d'après plan du Maître d'œuvre
 - ponçage préalable
 - revêtement en stratifié 9/10ème ou 10/10ème de teinte et d'aspect au choix du Maître d'œuvre dans la gamme de fabrication et classé M1 avec contre balancement obligatoire
 - revêtement stratifié haute pression
 - revêtement par placage bois
 - ou peinture de finition réalisée en atelier (en chambre de laquage)
 - ou revêtement en placage bois de teinte et d'aspect au choix du Maître d'œuvre dans la gamme de fabrication et classé M1 avec contre balancement obligatoire
- Quincailleries diverses et nécessaire en acier chromé ou inoxydable
- Baguettes de calfeutrement, profilés de section nécessaire à la demande et suivant besoin
- Feuillure, rainures, percements, traînée d'ajustement et raccords divers
- Dans les locaux humides ou pour les ouvrages exposés à l'humidité il sera employé que des bois traités hydrofuges ou de qualité répondant à cette utilisation

5. PROTECTIONS DES OUVRAGES

Protection des ouvrages par corps d'état

Chaque entrepreneur dont l'exécution de travaux risque de causer des détériorations ou des salissures aux ouvrages finis, déjà en place, devra prendre toutes dispositions et précautions utiles, pour assurer la protection de ces ouvrages finis.

Cette prestation s'applique plus particulièrement aux appareils sanitaires, aux quincailleries, aux ouvrages peints, aux appareillages électriques, aux revêtements en carrelage, aux revêtements de sols stratifiés, ascenseur, etc., qui ne devront subir aucun dommage, si minime soit-il.

Faute de sa part de se conformer à cette prescription, l'entrepreneur responsable en subira toutes les conséquences éventuelles.

Protection par l'entrepreneur de ses propres ouvrages

Les entrepreneurs de revêtements de sols, carrelage, devront assurer la protection de leurs ouvrages, et ce jusqu'à la réception des travaux, par la mise en place de panneaux en isorel, par de la moquette ou tout autre moyen adapté selon DTU en vigueur.

Pour les ouvrages particulièrement soignés, prévus pour rester apparents, ces protections sont absolument indispensables pour toutes les parties exposées aux chocs en cours de travaux.

III. DESCRIPTION DES OUVRAGES

0. PRESTATIONS GENERALES – HYPOTHESES D'ETUDES – CONTRAINTES SPECIFIQUES – ETANCHEITE

0.01 Prestation générale

Généralités :

- Exécutions conformément aux plans, coupes et détails du maître d'œuvre
- Exécutions générales avec respect des prescriptions générales du chapitre « II. Clauses techniques particulières »
- **Les ouvrages ne devront présenter aucun élément en saillie, tranchant et dangereux.**
- Des échantillons devront être mis à la disposition du Maître d'œuvre
- Des prototypes pourront être demandé par le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre – dimensions 1 m2 environ ou ouvrages complets pouvant être laisser sur site définitivement si validation
- Les essais devront être réalisés à la demande du Maître d'œuvre
- Les positions où le texte, qui suit directement le titre, sous-entend que ce qui est décrit en dessous, est compris de manière générale en fourniture et pose (Nota : Tous les éléments constitutifs d'un ouvrage, décrits ou non mais nécessaires à la bonne exécution de l'ouvrage, suivant les règle de l'art, induis selon la réglementation en vigueur, doivent être compris dans le chiffrage de la prestation et être réalisés.)
- Les produits de construction et équipements employés disposent de caractéristiques d'aptitude à l'emploi évaluées par un tiers indépendants, tel que :
 - Certification délivrée par un organisme certificateur accrédité établi dans l'Espace Economie Européen
 - Avis technique
 - Document Technique d'Application (D.T.A.)
 - Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX)
 - Pass Innovation feu vert
 - ou avis délivré dans le cadre de la Loi ESSOC

Dimensions des ouvrages finis :

- Les dimensions des ouvrages finis sont données de façon théorique sans tenir compte des tolérances admissibles. L'entrepreneur devra rester dans le cadre des tolérances admissibles et devra prévenir, avant exécution, le Maître d'œuvre de ses difficultés et de ses prévisions quant au respect des caractéristiques dimensionnels théoriques des ouvrages dessinés et prévu par le Maître d'œuvre

Mode de métré général :

- Les modes de calcul pour l'ensemble des ouvrages ne comprennent pas les pertes dues aux découpes ou ajustages. Les métrés sont réalisés sur la base des cotes sur plans, coupes, façades et détails.
- Les surfaces sont comptées selon les limites graphiques en tenant compte des surépaisseurs, des zones non visibles, ..., nécessaires à l'exécution parfaite et complète des ouvrages.
- Les dimensions indiquées pour les ouvrages linéaires ou de forme géométrique reconnue sont indiquées avec approximation pour tenir compte soit du manque d'information au départ théorique, soit de l'adaptation obligatoire en phase d'exécution.
- Toutes les trémies supérieures ou égales à 0,50 m² sont déduites des surfaces courantes.
- Les dimensions des façonnés de finition ne sont données qu'à titre indicatif, l'entrepreneur devra corriger si nécessaire ces dimensions en fonction du détail qu'il aura établi.

0.02 Hypothèse d'étude / Contraintes spécifiques

Caractéristiques :

- Catégorie du bâtiment (zone restauration) : classe II
- Zone sismique : classe 3 (modéré)
- Établissement de type ERT

Exigences acoustiques :

- Portes avec indice d'affaiblissement acoustique selon rapport acoustique
- Châssis vitré avec affaiblissement acoustique selon rapport
- Ouvrages divers selon rapport acoustique

Exigences minimums des vitrages (liste non exhaustive – se conformer aux DTU) :

- Vitrage feuilleté selon DTU 39.P5 (vérification par l'entreprise avant signature des marchés)

Nota :

- Les études, plans EXE, plans PAC, ainsi que les DOE sont à inclure forfaitairement dans le marché du présent lot

Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois :

Conformément à l'e-cahier du C.S.T.B :

- Locaux classés EA : l'ensemble des locaux
- Locaux classés EB : *néant*
- Locaux classés EB+privatifs : sanitaires publics
- Locaux classés EB+collectifs : *vestiaires, douches, sanitaires personnels*
- Locaux classés EC : cuisine collective, zones office
- Faux plafond suspendu :
 - o classe A : l'ensemble des locaux, compris cuisine
 - o classe B : sanitaires publics, sanitaires personnels
 - o classe C : vestiaires, douches
 - o classe D : cuisine collective, zone office

Clause sociale

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, le pouvoir adjudicateur a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Dans ce cadre, **le titulaire s'engage à réaliser le nombre d'heures d'insertion porté à l'acte d'engagement sous les modalités définies dans le CCAP.**

1. BLOCS PORTES

Exigences :

- Comportement au feu et affaiblissement acoustique : les blocs-portes devront justifiés d'un P.V. d'essai (feu et acoustique) obligatoire
- Les dimensions de portes devront se conformer au tableau de portes du maître d'œuvre et aux ouvertures de maçonneries existantes (pas de modification possible car interdit en Monument historique)

1.01 Blocs portes sur huisserie inox avec parement insensible à l'humidité

- Généralités suivant chapitre II.
- **Huisserie en inox** (inox 15/10^{ème} d'épaisseur minimum), **pose à l'avancement dans cloison en plaques ciment et murs en pierre naturelle existante**
- Porte à âme pleine isolante de 46 mm d'épaisseur de composition suivant caractéristiques exigées et procès-verbal
- **Finition stratifiée HPL épaisseur 30/10^{ème} ou en polyéthylène** dans une large gamme de coloris au choix du maître d'œuvre (environ 80 choix)
- Exécution conformément aux plans/détails du maître d'œuvre
- Les dimensions données sont les dimensions de baies

Prestations à incorporer :

- La fourniture, la pose, le scellement et le calfeutrement des huisseries et la mise en place et réglage des portes par le présent lot compris quincaillerie complémentaire :
 - paumelles, serrure à larder avec pêne dormant, cylindre de sûreté, ensemble de manœuvre et garnitures avec accessoires, ferme porte, butoir, accessoires, etc.
- Les systèmes provisoires de fermeture pendant la durée du chantier (récupérable en fin de chantier)
- Les fournitures annexes :
 - schéma de combinaison
 - fourniture de 3 clés en maillechort par serrure. Chaque clé sera fournie avec un médaillon métallique gravé au numéro de la porte attaché à la clé par une chaînette chromée
 - remise des clés avec étiquettes plastiques de repérage (couleur des étiquettes par série) sur panneaux bois facilement portable, lors de la réception
- Butoirs de porte
 - butoirs en élastomère noir sur corps en aluminium anodisé nature, fixation au mur
 - fixation invisible traversant le corps de la butée
- Détalonnage

Équipement de porte (Quincaillerie, condamnation et garnitures)

- **Équipement type 1 :**
 - garniture monobloc complète en **inox brossé** sur plaque fondue, avec béquille double à angle droit en **inox**
 - sur rosace, montage avec carré à lamelle
 - sur plaque fondue avec piliers fondus
 - **paumelles en inox**
 - serrure 1 point et gâche à larder
 - cylindre à goupilles unidirectionnelles avec double entrée pour clé
 - ferme porte

- protection en partie basse aux 2 faces en inox 314, hauteur 120 cm environ, avec enveloppement de la tranche basse

- **Équipement type 2**
 - dito équipement type 1
 - système voyant libre/occupé et verrouillage par bouton
- **Équipement type 3**
 - dito équipement type 1, pas de condamnation

DAS :

- porte maintenu ouverte
- système DAS pour porte de recoupement horizontal en double action va et vient comprenant un pivot électromagnétique (ouverture de fonctionnement à 180 °) pour chaque vantail
- système de maintien à l'intérieur des pivots par blocage électromagnétique
- contact de porte et contact de signalisation d'état
- fermeture du recoupement de circulation en cas de déclenchement de la détection incendie
- fonctionnement à rupture de courant
- système d'ouverture/fermeture déporté

Sujétions particulières :

- Tous les blocs portes devront être fixés mécaniquement et calage avec pièces de même nature que les bâtis en plus des méthodes de fixation habituelle
- Réglage des fermes portes à l'ouverture et à la fermeture
- Sélectionneur de fermeture de porte munis de 2 vantaux

1.01.1 Vantail simple action

a) De dimensions 94 x 207 cm ht – CF ½ h – ferme porte

Exigences :

- Équipement de type 1
- Bloc-porte EI 30 selon réglementation
- Insensible à l'humidité
- De type « Hydrofuge coupe-feu » de la marque SPENLE ou équivalent
- Compris traitement complet et étanche à l'eau des ébrasements (jambages + linteau)

Localisation : Pi-05 ; Pi-06 selon tableau de nomenclature de portes du maître d'œuvre

b) De dimensions 94 x 207 cm ht – CF ½ h – ferme porte

Exigences :

- Équipement de type 3
- Bloc-porte EI 30 selon réglementation
- Insensible à l'humidité
- De type « Hydrofuge coupe-feu » de la marque SPENLE ou équivalent
- Compris traitement complet et étanche à l'eau des ébrasements (jambages + linteau)

Localisation : Pi-03 selon tableau de nomenclature de portes du maître d'œuvre

c) De dimensions 102 x 211 cm ht – CF ½ h – ferme porte

Exigences :

- Équipement de type 3
- Bloc-porte EI 30 selon réglementation
- Insensible à l'humidité
- De type « Hydrofuge coupe-feu » de la marque SPENLE ou équivalent

Localisation : Pi-04 ; Pi-27 ; Pi-28 selon tableau de nomenclature de portes du maître d'œuvre

d) De dimensions 102 x 211 cm ht – CF ½ h – ferme porte

Exigences :

- Équipement de type 1
- Bloc-porte EI 30 selon réglementation
- Insensible à l'humidité
- De type « Hydrofuge coupe-feu » de la marque SPENLE ou équivalent

Localisation : Pi-07 ; Pi-08 ; Pi-09 selon tableau de nomenclature de portes du maître d'œuvre

e) De dimensions 102 x 211 cm ht – CF ½ h – ferme porte / oculus / DAS

Exigences :

- Équipement type 3
- Bloc-porte EI 30 selon réglementation
- Insensible à l'humidité
- Asservissement DAS
- Oculus incorporé, dimensions à définir par le maître d'œuvre
- De type « Hydrofuge coupe-feu » de la marque SPENLE ou équivalent

Localisation : Pi-10 et Pi-11 selon tableau de nomenclature de portes du maître d'œuvre

f) De dimensions 87 x 210 cm ht – ferme porte

Exigences :

- Équipement de type 1
- Insensible à l'humidité
- De marque HUET ou MALERBA ou équivalent

Localisation : Pi-14 ; Pi-15 selon tableau de nomenclature de portes du maître d'œuvre

g) De dimensions 87 x 210 cm ht

Exigences :

- Équipement de type 2
- Insensible à l'humidité
- De marque HUET ou MALERBA ou équivalent

Localisation : Pi-17 ; Pi-18 ; Pi-19 ; Pi-20 selon tableau de nomenclature de portes du maître d'œuvre

1.02 Blocs portes sur bâti bois avec parement stratifié

- Généralités suivant chapitre II.
- **Huissierie bois local** (essence à proposer et à faire valider par le maître d'œuvre)
- Porte à âme pleine de composition suivant caractéristiques exigées et procès-verbal
- **Finition stratifiée** ou à **peindre** dans une large gamme de coloris/motifs/imitation au choix du maître d'œuvre (environ 80 choix) et peinture ou lasure pour les huisseries bois (au lot Peinture)
- Exécution conformément aux plans/détails du maître d'œuvre
- Les dimensions données sont les dimensions de passage libre

Prestations à incorporer :

- La fourniture, la pose, le scellement et le calfeutrement des huisseries et la mise en place et réglage des portes par le présent lot compris quincaillerie complémentaire :
 - paumelles, serrure à larder avec pêne dormant, cylindre de sûreté, ensemble de manœuvre et garnitures avec accessoires, ferme porte, butoir, accessoires, etc.
- Les systèmes provisoires de fermeture pendant la durée du chantier (récupérable en fin de chantier)
- Les fournitures annexes :
 - schéma de combinaison
 - fourniture de 3 clés en maillechort par serrure. Chaque clé sera fournie avec un médaillon métallique gravé au numéro de la porte attaché à la clé par une chaînette chromée
 - remise des clés avec étiquettes plastiques de repérage (couleur des étiquettes par série) sur panneaux bois facilement portable, lors de la réception
- Butoirs de porte
 - butoirs en élastomère noir sur corps en aluminium anodisé nature
 - fixation invisible traversant le corps de la butée
- Détalonnage

Quincaillerie :

Équipement de porte (Quincaillerie, condamnation et garnitures)

- **Équipement type 1**
 - garniture monobloc complète en **inox brossé** sur plaque fondue, avec béquille double à angle droit en **inox**
 - sur rosace, montage avec carré à lamelle
 - sur plaque fondue avec piliers fondus
 - **paumelles en inox**
 - serrure 1 point et gâche à larder
 - cylindre à goupilles unidirectionnelles avec double entrée pour clé
 - ferme porte
- **Équipement type 2**
 - dito équipement type 1

- système voyant libre/occupé et verrouillage par bouton

- **Équipement type 3**

- dito équipement type 1, pas de condamnation

Sujétions particulières :

- Bâti bois pour cloison jusqu'à 10 cm d'épaisseur et bâti ébrasement, chambranle et contre-chambranle pour cloison et mur supérieur à 10 cm d'épaisseur
- Tous les blocs portes devront être fixés mécaniquement et calage avec pièces bois de même nature que les bâtis en plus des méthodes de fixation habituelle
- Tous les bâtis auront les bords chanfreinés (x6 par porte)
- Réglage des fermes portes à l'ouverture et à la fermeture jusqu' à 180°
- Sélecteur de fermeture de porte munis de 2 vantaux

1.02.1 Vantail simple action – avec contrainte feu

a) De dimensions 87 x 210 cm ht – CF ½ h – ferme porte

Équipement de type 3

Localisation : Pi-12 selon tableau de nomenclature de portes du maitre d'œuvre

b) De dimensions 105 x 205 cm ht – CF ½ h – ferme porte

Équipement de type 1

Localisation : Pi-13 selon tableau de nomenclature de portes du maitre d'œuvre

c) De dimensions 87 x 210 cm ht – CF ½ h – ferme porte

Équipement de type 1

Localisation : Pi-16 selon tableau de nomenclature de portes du maitre d'œuvre

d) De dimensions 94 x 210 cm ht – CF ½ h – ferme porte

Équipement de type 1

Traitement des ébrasements (jambages + linteau)

Localisation : Pi-21 ; Pi-23 selon tableau de nomenclature de portes du maitre d'œuvre

e) De dimensions 150 x 210 cm ht – CF ½ h – ferme porte

Équipement de type 1

Grille de ventilation intégrée

Localisation : Pi-22 selon tableau de nomenclature de portes du maitre d'œuvre

f) De dimensions 83 x 180 cm ht – CF ½ h – ferme porte

Équipement de type 3

Localisation : Pi-24 ; Pi-25 selon tableau de nomenclature de portes du maitre d'œuvre

g) De dimensions 96 x 210 cm ht – CF ½ h – ferme porte

Équipement de type 1

Localisation : Pi-29 selon tableau de nomenclature de portes du maitre d'œuvre

h) De dimensions 94 x 207 cm ht – CF ½ h – ferme porte

Équipement de type 1

Localisation : Pi-30 selon tableau de nomenclature de portes du maitre d'œuvre

1.02.2 Vantail simple action – contrainte acoustique

a) De dimensions 94 x 208 cm ht – 30 dB

Équipement de type 3

Traitement des ébrasements (jambages + linteau)

Localisation : Pi-02 selon tableau de nomenclature de portes du maitre d'œuvre

1.02.3 Vantail simple action – sans contrainte

a) **De dimensions 105 x 205 cm ht**

Équipement de type 3

Localisation : Pi-26 selon tableau de nomenclature de portes du maître d'œuvre

1.03 Blocs portes vitré sur bâti bois avec parement stratifié

- Généralités suivant chapitre II.
- **Huissierie bois local** (essence à proposer et à faire valider par le maître d'œuvre)
- Porte à âme pleine de composition suivant caractéristiques exigées et procès-verbal
- **Finition stratifiée** dans une large gamme de coloris/motifs/imitation au choix du maître d'œuvre (environ 80 choix) et peinture ou lasure pour les huisseries bois (au lot Peinture)
- Exécution conformément aux plans/détails du maître d'œuvre
- Les dimensions données sont les dimensions de passage libre

Vitrages :

- Base des châssis : remplissage vitré, transparent, vitrage trempé ou feuilleté, spécial feu et/ou acoustique conforme au P.V. d'essai selon le degré ou exigences requise
 - calfeutrement et joint acrylique et / ou phonique nécessaire
 - **vitrage conforme au DTU 39 P5 (vérification par l'entreprise avant signature du marché)**
- Bandes de visualisation selon réglementation en vigueur, de toute formes, teintes, textures aux choix du maître d'œuvre : bandes linéaires, vagues, mains, fléchages, motif et forme diverses

Prestations à incorporer :

- La fourniture, la pose, le scellement et le calfeutrement des huisseries et la mise en place et réglage des portes par le présent lot compris quincaillerie complémentaire :
 - paumelles, serrure à larder avec pêne dormant, cylindre de sûreté, ensemble de manœuvre et garnitures avec accessoires, ferme porte, butoir, accessoires, etc.
- Les systèmes provisoires de fermeture pendant la durée du chantier (récupérable en fin de chantier)
- Les fournitures annexes :
 - schéma de combinaison
 - fourniture de 3 clés en maillechort par serrure. Chaque clé sera fournie avec un médaillon métallique gravé au numéro de la porte attaché à la clé par une chaînette chromée
 - remise des clés avec étiquettes plastiques de repérage (couleur des étiquettes par série) sur panneaux bois facilement portable, lors de la réception
- Butoirs de porte
 - butoirs en élastomère noir sur corps en aluminium anodisé nature, fixation au sol
 - fixation invisible traversant le corps de la butée
- Détalonnage

Quincaillerie :

Équipement de porte (Quincaillerie, condamnation et garnitures)

- **Équipement type 1**
 - garniture monobloc complète en **inox brossé** sur plaque fondue, avec béquille double à angle droit en **inox**
 - sur rosace, montage avec carré à lamelle
 - sur plaque fondue avec piliers fondus
 - **paumelles en inox**
 - serrure 1 point et gâche à larder
 - cylindre à goupilles unidirectionnelles avec double entrée pour clé
 - ferme porte

DAS :

- porte maintenu ouverte
- système DAS pour porte de recoupement horizontal en double action va et vient comprenant un pivot électromagnétique (ouverture de fonctionnement à 180 °) pour chaque vantail
- système de maintien à l'intérieur des pivots par blocage électromagnétique
- contact de porte et contact de signalisation d'état
- fermeture du recoupement de circulation en cas de déclenchement de la détection incendie
- fonctionnement à rupture de courant
- système d'ouverture/fermeture déporté

Sujétions particulières :

- Bâti bois pour cloison jusqu'à 10 cm d'épaisseur et bâti ébrasement, chambranle et contre-chambranle pour cloison et mur supérieur à 10 cm d'épaisseur
- Tous les blocs portes devront être fixés mécaniquement et calage avec pièces bois de même nature que les bâtis en plus des méthodes de fixation habituelle

- Tous les bâtis auront les bords chanfreinés (x6 par porte)
- Réglage des fermes portes à l'ouverture et à la fermeture jusqu' à 180°
- Sélectionneur de fermeture de porte munis de 2 vantaux

1.03.1 Bloc-porte à 2 vantaux inégaux – CF ½ h – 32 dB – dimensions 160 x 210 cm ht

Localisation : Pi-01 selon tableau de nomenclature de portes du maître d'œuvre

1.03.2 Bloc-porte à 2 vantaux inégaux – CF ½ h – dimensions 156 x 211 cm ht – ferme porte – DAS

Localisation : Pi-31 selon tableau de nomenclature de portes du maître d'œuvre

1.04 Organigramme sur base existante

- L'étude, la réalisation et l'établissement de l'organigramme complet des serrures à la charge du présent lot, en accord avec le Maître d'ouvrage pour l'ensemble des bâtiments neufs et existants (y compris sur portes des autres lots), et avec assistance obligatoire du fabricant.
- Les assistances et coordination : coordination de mise en œuvre (respect du schéma de combinaison) et assistance aux différentes entreprises effectuant la pose.
- Organigramme des clés (collecte des informations auprès des autres lots, étude, synthèse, validations, modifications, ...)

1.05 Fourniture de cylindre de tout type et de toute taille pour les autres corps d'état

- De tout type et de toute taille pour les autres corps d'état
- Synthèse et récupération des données des autres lots
- Quantité totale :
 - lot menuiserie extérieure aluminium : 5 unités

2. FACADE ET TRAPPE DE GAINÉ

Finition :

- Finition à peindre sur toutes les faces visibles, choix des teintes dans la gamme du fabricant avec 200 teintes minimum

Comprenant :

- Cadre dormant en pin non abouté :
 - fixations par scellement par pattes en acier zingué dans plaque de plâtre ou voile béton
 - socle faisant office de plinthe, avec ventilation intégrée
- Ouvrant en feuillure en panneaux de particules de bois agglomérés courant d'épaisseur minimale de 22 mm (masse volumique > 600 kg/m³) avec chants alaisés en bois dur
 - fixé par vis mastiquée pour élément fixe
 - fixé par vis chromées à cuvettes pour éléments démontables
 - charnière/paumelle déportée pour fixation invisible pour éléments ouvrant
 - ouverture/fermeture 3 points manuelle de la batteuse à foliot par clé carrée conique manœuvrant une crémone pompier, fermeture automatique de la crémone par la batteuse à foliot
 - ou ouverture/fermeture précisée selon ouvrage
 - rosace ronde en inox 316 autour de l'ouverture par clé carrée.
- Les assemblages divers et mis en œuvre suivant cahier des charges DTU et règles de l'art
- Consolidation nécessaire en profilés métalliques en acier zingué avec mise en œuvre devant rester invisible
- Quincailleries diverses et nécessaires en acier chromé ou inoxydable
- Étiquette signalétique réglementaire

Sujétions particulières :

- Pour les éléments E ou EI la composition et la mise en œuvre devant être conformes au PV d'essai au feu à joindre à l'offre ou par respect de prescriptions au feu de la norme NF P 23-502 avec feuillures et joints gonflants sur la périphérie des vantaux.

2.01 Façade technique – E 15 – dimensions 105 x 95 cm ht

Exécution :

- Suivant généralités
- Façade pour placard électrique
- Parois fixe avec portes intégrées
- Ouvrant composé de 1 vantail
 - mise en place sur charnières, fixation en vis torx à tête laquée époxy à la teinte du panneau
 - y compris joint périphérique permettant l'étanchéité à l'eau
- Quincailleries :

- ferrage par 3 paumelles
- condamnation par cylindre sur organigramme
- poignée aluminium

Localisation : façade de placard électrique au droit de la circulation principale

2.02 Trappe d'accès aux gaines techniques – E 15 – Dimensions 40 x 40 cm

Exécution :

- Bâtis avec traverses intermédiaires
 - bâti avec feuillure
 - joint isophonique à double lèvre
 - fixation avec pattes de scellement et trous de fixations latéraux suivant PV
- Ouvrant doublé par un isolant en laine minérale classée A2, s1-D0, d'épaisseur nécessaire
 - affaiblissement acoustique de 35 dB (A)
- Fermeture par clé carrée
 - exécution conforme au P.V. d'essai
- Ensemble finition à peindre par le lot Peinture intérieure
- Dimensions à ajuster avec les BE techniques en phase EXE

Localisation : gaines techniques, conformément aux plans du Maître d'œuvre et du bureau d'études Fluides

3. CLOISON COMPACT

Généralités :

- Éléments autoportants en stratifié massif, d'épaisseur 10 mm minimum et livrées finies
- Résistance aux chocs et aux produits chimiques courants
- Traité anti bactérien
- Réaction au feu M2
- Coloris et aspect au choix du Maître d'œuvre suivant gamme de fabrication et sans plus-value pour les couleurs à teintes vives et les gammes imitation bois
- Protection par film pelable à déposer en fin de chantier par le présent lot

3.01 Cloisons sanitaires hauteur 208 cm ht environ

Composition :

- Pied vérin réglable (liaison au sol) ou/et étrier (liaison au mur) en résine renforcée de fibre de verre ou mise en œuvre sur sol directement avec joint d'étanchéité à l'eau
- Fixation par vis en acier inox sur trous chevillés
- Liaison entre panneaux et liaison entre panneaux et murs par blocs ou équerres avec cache
- Visserie non apparente en façade avant
- Liaison et raidisseur en partie haute des meneaux de façade, par profilé filant en aluminium éloxé

Mode de métré :

- Compté au ml global, portes déduites

Localisation : cabines WC des sanitaires de l'entresol

3.02 Portes en intégration – de dimensions 94 x 208 cm ht

- Incorporation de porte montée en recouvrement sur les meneaux avec sens d'ouverture suivant plan compté en position séparé, ci-dessous
 - 3 paumelles en aluminium anodisé anti-dégondable avec ressort de rappel à tension réglable permettant de régler la position initiale de la porte (ouverte/fermé)
 - béquille en tubes aluminium éloxé avec plaque de montage et rosace en acier inoxydable
 - verrou coulissant monté en applique avec voyant "libre/occupé" et décondamnation possible de l'extérieur par clé carré

Localisation : cabines WC des sanitaires de l'entresol

4. HABILLAGE MUR ET PLAFOND

4.01 Habillage bois acoustique en lames

Exigences :

- Coefficient d'absorption acoustique : $\alpha_w \geq 0,75$ minimum
- Réaction au feu : **B, s2-D0**
- Essence : bois massif pin, chêne ou douglas (au choix du maître d'œuvre)
- Finition : vernis (livré fini sur site)
- Produit : « Linéa 2.4.5 » de chez LAUDESCHER ou équivalent



Exécution :

- Suspente métallique fixation mécanique en sous-face de dalle ou sur murs, spécial pour fixation des tasseaux bois support de panneaux
- Tasseaux bois support de panneau de section 34 x 45 mm minimum, pose horizontale
- Tasseaux de départ en périphérie
- Isolant en laine de roche semi-rigide surfacé d'un voile noir acoustique, classée A2, s1-d0 de 20 mm d'épaisseur, pose entre tasseaux bois dans les plénums (murs et plafonds)
- Voile noir acoustique disposé devant l'isolant
- Panneau épaisseur 69 mm – espacement 55 mm – section de lames 20 x 42 mm
- Traitement de finition des rives libres (latérales et haute) par cornière adaptée
- Calfeutrement périphérique par joint acrylique ou/et élastomère teinté (teinte au choix du maître d'œuvre)

4.01.1 Pose sur murs

- Joint creux entre revêtement de sol fini et plaquage de 2 mm
- Plénum de 50 mm

Localisation : hall d'entrée, conformément aux plans du maître d'œuvre

4.01.2 Pose sur plafonds

- Plénum de 250 mm

Localisation : partiellement au droit du hall d'entrée, self/buffet, dégagement polyvalent, salon 5 de l'entresol, conformément aux plans du maître d'œuvre

4.02 Habillage acoustique en clairevoie

Support :

- Murs en pierre naturelle existants

Exigences :

- Tasseaux bois massif
- Essence : épicéa ou frêne
- Finition : vernis ignifuge au présent lot en atelier (livré fini sur site), teinte au choix du maître d'œuvre
- Réaction au feu : **A2, s2-D0**
- Taux de vide : 5% (exemple : lattes 152 mm, fentes 8 mm)
- Voile noir d'absorption acoustique : 140 g/m2

Exécution :

- Préparation du support par dégraissage, dépoussiérage, ...
- Ossature bois de 60 mm d'épaisseur, pose verticale ou horizontale, entraxe de 40 ou 60 cm
- Isolant acoustique en laine minérale semi-rigide classée A2, s1-d0 sans pare-vapeur de 60 mm d'épaisseur, pose entre ossature bois

- Voile noir non tissé (transsonore) tendu
- Tasseaux bois massif fixé sur ossature – pose à claire voie
- Traitement de finition des rives libres par baguette à angle droit
- Recouplement vertical pour libre dilatation par joint creux (épaisseur à définir avec le maître d'œuvre en phase EXE), compris traitement de finition des joints creux par fond de joint si nécessaire.
- Calfeutrement périphérique par joint acrylique ou/et élastomère teinté (teinte au choix du maître d'œuvre)
- Compté au m2

Localisation : alcôves des salons 1 / 2 / 3 / 4 de l'entresol, conformément aux plans du maître d'œuvre

4.02.1 Pose sur murs

4.02.2 Pose sur plafonds

4.03 Habillage mural bois plein – hauteur 1,20 ml

Support :

- Mur en pierre naturel existant

Exigences :

- Panneau de chez « EGGER » ou équivalent
- Panneau HPL d'épaisseur 10 mm environ
- Finition : stratifié
- Réaction au feu : **B, s1-d0**
-

Exécution :

- Tasseaux bois pose verticale ou horizontale, entraxe de 60 cm
- Panneaux HPL plein, fixation mécanique invisible sur tasseaux
- Traitement de finition des rives libres (latérales et haute) par planche droite
- Joint creux entre revêtement de sol fini et habillage de 2 mm
- Joint creux entre habillage mural et habillage végétalisé de 2 mm
- Calfeutrement périphérique par joint acrylique ou/et élastomère teinté (teinte au choix du maître d'œuvre)
- Compté au m2

Localisation : sur murs au droit de la circulation principale, conformément aux plans du maître d'œuvre

4.04 Habillage mural végétalisée en panneau stabilisé – 95 cm ht

Support :

- Mur en pierre naturelle existant

Exigence :

- De type « Taïga » de chez Natural Wood ou équivalent
- Panneau bois médium d'épaisseur 10 mm
- Végétalisation stabilisé collé directement sur le panneau
- Réaction au feu : **B-s2, d0**

Exécution :

- Habillage mis en œuvre sur tasseaux support en partie haute jusqu'au faux-plafond, recouvert de panneaux en bois médium recouvert de végétation stabilisée
- Compté au m2

Mode de métrés :

- Compté sur une hauteur de 95 cm à partir de 120 cm de hauteur par rapport au sol fini et jusqu'au faux-plafond

Localisation : sur mur au droit de la zone plateaux et condiments/appoint couverts, conformément aux plans du maître d'œuvre

4.05 Clastra bois formant brise-vue

Exigences

- Réaction au feu : **B, s2-D0**

Dimensions :

- Hauteur 240 cm jusqu'au faux-plafond

Exécution :

- Ensemble avec structure principale porteuse en montant bois de section et d'entraxe nécessaire, fixé mécaniquement au sol par platine métallique invisible – ensemble de la structure principale visible et destiné à rester apparente

- La structure permettra la fixation de l'ensemble des ouvrages de finition tel que tasseaux bois formant claustra, habillage bas en panneau bois, etc... conformément au détail du Maître d'œuvre

Ensemble composé de :

- Claustra vertical en tasseaux en bois de hêtre naturel de section 100 mm x 40 mm, en fixation invisible
- Finition vernis mat de l'ensemble
- Compté au m2

Localisation : *au droit de l'accès au self et self scramble depuis la circulation, entre meuble condiment et débarrassage, conformément aux plans du maître d'œuvre*

4.06 Habillage bois des ébrasements intérieurs – livrés finis vernis

Exigences

- Réaction au feu : **B, s2-D0**

Support :

- Ébrasements dans murs en pierre naturelle existants

Composition :

- Panneaux bois aspect Hêtre naturel mat toutes faces visibles compris chants
- Épaisseur des panneaux 40mm, découpes à onglet

Exécution :

- Pose sur jambages, linteau de baie et contre châssis, fixation invisible
 - . équerre ou console support si nécessaire
 - . calage et mise à niveau
- Calfeutrement périphérique par joint acrylique ou/et élastomère teinté (teinte au choix du maître d'œuvre)
- Inclus adaptation des panneaux aux menuiseries existantes, permettant le maintien de leur ouvertures et manipulations.
- Pose affleurante
- Mode de métré au ml

4.06.1 De largeur 30 cm environ

Localisation : *traitement des ébrasements de menuiseries extérieures*

4.06.2 De largeur 50 cm environ

Localisation : *traitement des ébrasements de menuiseries extérieures*

4.06.3 De largeur 62 cm

Localisation : *traitement des ébrasements d'accès aux salons depuis la circulation principale, conformément aux plans du maître d'œuvre*

5. AGENCEMENT – MOBILIERS

Généralités :

- **Le dimensionnement des structures en bois à la charge de l'entreprise**, fixation sur dalle béton
- Les bois utilisés seront soit :
 - . des panneaux de particules bois travaillants suivant norme NF EN et alaisés en périphérie
 - . des panneaux type Médium
 - . des panneaux lattés avec alaises périphériques ou en contreplaqué suivant normes NF B
- Les épaisseurs conformes aux plans du Maître d'œuvre avec un minimum de 18 mm pour les contreplaqués et 19 mm pour les panneaux de particules suffisant pour éviter toutes déformations
- Les finitions sur les bois comprennent **suivant le cas et d'après plan du Maître d'œuvre**
 - . ponçage préalable
 - . **revêtement en stratifié 8/10ème ou 10/10ème** pour meilleure qualité de brillance, de teintes et d'aspect au choix du Maître d'œuvre dans la gamme de fabrication standard, post formable, ignifuge et classé M1
 - . avec contre balancement obligatoire sur les bois recevant les placages
 - . revêtement en mélaminé de teintes et d'aspect au choix du Maître d'œuvre dans la gamme de fabrication standard
 - . plaquage avec feuille de bois vernis d'essence de bois, de teintes et d'aspect au choix du Maître d'œuvre dans la gamme de fabrication
- L'ensemble conforme au DTU pour une finition soignée
- Dans les locaux humides ou pour les ouvrages exposés à l'humidité il sera employé que des bois traités hydrofuges ou de qualité répondant à cette utilisation
- Les revêtements proposés devant être classés conforme à la réglementation de sécurité incendie pour les ERP et être de bonne qualité et de bonne résistance (UNE 23727 / NF 92-503).
- Tous les mobiliers seront protégés jusqu'à la livraison, avec dépose avant livraison à la charge du présent lot

Quincaillerie complémentaire – Exécution diverse :

- Étagères amovibles sur taquets métalliques (perçement de trous sur toute la hauteur aux 2 faces du compartiment visé)
- Système d'ouverture/fermeture par « push & pull » ou poignée métallique au choix du Maître d'œuvre
- Serrure (selon précision)

Sujétions particulières à incorporer :

- Les assemblages divers et mise en œuvre suivant cahier des charges DTU et règles de l'art y compris coupe d'onglet
- Consolidation nécessaire en profilés métalliques en acier zingué avec une mise en œuvre devant rester invisible
- Baguette de calfeutrement profilé de section nécessaire à la demande et suivant besoin. Feuillure, rainures, percements, traînée d'ajustement ; joints creux ; et raccords divers
- Adaptations diverses (décrochement, réservations, découpes, etc.) des placards et meubles en fonction des plans du Maître d'œuvre : niche, gaine technique
- Trappe incorporée pour permettre l'accès aux gaines techniques et équipement électrique
- Découpe et réservation pour passage de câble et accès aux prises

Généralités d'agencement

- Les aménagements à réaliser tiendront compte des dimensions générales et particularités indiquées dans le présent document ainsi que des plans et détails du Maître d'œuvre
- Les volumes de rangements (compartiments) seront réalisés par des caissons à 5 faces
- Encastrement entre parois ou libre de tout ou sur un ou plusieurs cotés
- Portes et façade avant avec ouvrants et imposte fixe selon cas, assemblé avec les autres panneaux, de manière invisible, y compris renfort nécessaire
- Tous les aménagements, type placard, meuble bas, banque d'accueil, etc., comporteront un socle bas avec lisse basse de 10 cm de haut formant plinthe hydrofuge
- Les aménagements intérieurs se feront par tablettes amovibles avec réservations pour emprise des goujons, entraînant forcément la réalisation de crémaillères percées dans les caissons
- Accessoires et sujétions de finition
 - goujons pour soutenir les rangements prévus en base
 - joint de finition acrylique incolore en périphérie et à la jonction de panneaux
 - caches câble, réservations et découpes pour éléments techniques
- Tous les éléments constitutifs en bois auront une épaisseur minimum de 22 mm
- Sujétions pour ajustage sur éléments tiers et dans la configuration des lieux

5.01 Meuble de débarrassage

Voir selon carnet détails joint au DCE du Maître d'œuvre

Dimension vue en plan :

- 60 cm profondeur x 275 cm de longueur

Ensemble composé de :

- Habillage périphérique et faces intérieures visibles sur tasseaux support, recouvert de panneaux stratifiés ou mélaminés avec fixation invisible de tasseaux bois hêtre, lasuré, dim mini 10 x 30 mm – ossature interne de section nécessaire fixé au sol sur platine métallique non visible
- Finition tranche supérieure avec plat bois, de finition
- Intégration 5 trous « poubelles » dans le plan de travail, avec cerclage caoutchouc à encastrer, (bac plastique, et bavette antichoc à la charge du lot Cuisine)
- Plan de travail épaisseur 50 mm en pierre de plan, avec retour latéral jusqu'au sol
- Meuble d'un seul compartiment, avec ouvrants double vantail sur charnières ouverture 120° – ensemble des faces visibles en panneau stratifié – face non visible en panneau mélaminé
- Ouvrants avec système d'ouverture push
- Pas de plinthe (bacs poubelles hors lots, sur roulettes)

Localisation : *au droit de la circulation principale*

5.02 Meuble condiment

Voir selon carnet détails joint au DCE du Maître d'œuvre

Dimension vue en plan :

- 60 cm profondeur x 440 cm de longueur

Ensemble composé de :

- Habillage périphérique et faces intérieures visibles sur tasseaux support, recouvert de panneaux stratifiés ou mélaminés avec fixation invisible de tasseaux bois pin sans nœud, lasuré
- Finition tranche supérieure avec plat bois, de finition
- Plan de travail épaisseur 50 mm finition stratifié toute face visible, avec retour latéral jusqu'au sol
- Meuble avec compartiments ouverts et, un module avec porte sur charnières ouverture 120° – ensemble des faces visibles en panneau stratifié – face non visible en panneau mélaminé
- Tablettes de rangement intermédiaires, en panneau de bois aggloméré d'épaisseur 40 mm, mélaminé post formé teinte au choix avec crémonne métallique de maintien en acier laqué

Localisation : au droit de la circulation principale

5.03 Meuble rangement vaisselle – zone office

Dimension vue en plan :

- 40 cm profondeur x 330 cm de longueur

Ensemble composé de :

- Socle servant de plinthe : hydrofuge
- Habillage périphérique et faces intérieures visibles sur tasseaux support, recouvert de panneaux hydrofuge avec fixation invisible de tasseaux bois pin sans nœud, lasuré, effet claire-voie dim mini 10 x 30 mm – ossature interne de section nécessaire fixé au sol sur platine métallique non visible
- Finition tranche supérieure avec plat bois, de finition
- Meuble avec compartiments ouverts – ensemble des faces visibles en panneau stratifié
- 3 Portes coulissantes – largeur à adapter selon longueur totale (à faire valider par le maître d'œuvre)
- Tablettes de rangement intermédiaires, en panneau de bois aggloméré d'épaisseur 30 mm, mélaminé post formé teinte au choix avec crémone métallique de maintien en acier laqué

Localisation : dégagement propre zone office

5.04 Rayonnage / rangement – POUR MEMOIRE

Comprenant :

- Étagère en médium finition mélaminées
- Profondeur 60 cm
- Fixation par équerre métallique époxy blanc sur murs
- Compté au ml de rayonnage

Localisation : local ménage

5.05 Placard mural

Comprenant :

- Caisson d'habillage de la niche existante en panneaux mélaminés blanc pré-percé
- Étagère en médium finition mélaminées blanc
- Porte avec cadre affleurant, finitions stratifié teinte effet structure bois
- Charnières invisibles
- Bouton de tirage et serrure à clé
- Profondeur 42 cm
- Fixation invisible
- Compté à l'ensemble

Localisation : sanitaires de l'entresol

6. OUVRAGES DIVERS

6.01 Tablette de fenêtre en bois massif – livrées finies vernis

Composition :

- Tablette intérieure en bois massif, essence au choix du maître d'œuvre, d'épaisseur 24 mm, sans débord latéral ni avant

Exécution :

- Pose sur appui de baie et contre châssis, fixation invisible
 - équerre ou console support si nécessaire
 - calage et mise à niveau
- Calfeutrement périphérique par joint acrylique ou/et élastomère teinté (teinte au choix du maître d'œuvre)

Localisation : au droit des menuiseries extérieures (hors zone office), conformément aux documents graphiques du Maître d'œuvre

6.01.1 De profondeur 10 cm environ

6.01.2 De profondeur 30 cm environ – Trapézoïdale

6.01.3 De profondeur 50 cm environ – Trapézoïdale

6.02 Tablette de fenêtre hydrofuge

Composition :

- Tablette à induction phénolique
 - . panneaux de particules E1, hydrofuge ép. 22 mm classé B, s1-D0
 - . avec bord droit
 - . panneau d'une seule pièce sans raccord
 - . stratifiée en face et chants finition lisse
 - . résistante à l'humidité, à la chaleur, aux produits chimiques, à l'abrasion et imputrescible
- De chez « Werzalit » ou équivalent

Exécution :

- Préparation des supports
- Création de nouveaux supports imputrescibles ajustés et réglés pour recevoir la nouvelle tablette
- Adaptation à la géométrie de l'ébrasement, ajustage, profilage, entailles et ajustement
- Pose sur appui de baie et contre châssis, fixation invisible
 - . calage et mise à niveau
- Mise en œuvre d'un joint mastic élastomère et de ruban adhésif en périphérie du support pour créer l'étanchéité à l'air et à l'eau des ouvrages (ébrasement de châssis)
- Film protecteur compris déposé lors de la réception
- Choix des teintes dans la gamme du fabricant

Localisation : au droit des menuiseries extérieures de la zone office, conformément aux documents graphiques du Maître d'œuvre

6.03 Miroirs

- Miroir en glace argentée de 6 mm d'épaisseur avec rive soigneusement meulée,
- Mise en œuvre encadrée au nu de la faïence suivant plan du maître d'œuvre
- Joint d'étanchéité si nécessaire en périphérie entre carrelage et miroir
- Joint de finition lors d'assemblage en équerre et lors d'insertion auprès d'un autre ouvrage

6.03.1 De dimensions 150 x 100 cm ht

Localisation : dans les sanitaires de l'entresol

6.03.2 De dimensions 45 x 90 cm ht

Localisation : dans les sanitaires / vestiaires du sous-sol

6.04 Écran de cantonnement vitré – PF 1/4h – hauteur 50 cm

Support :

- Retombée en plaques de plâtre

Exigences :

- Écran de cantonnement vitré – vitrage fumé
- PF 1/4h (E 15)
- Hauteur : 50 cm environ

Localisation : au droit du service self, conformément aux plans du maître d'œuvre

6.05 Signalétique incendie

Dimension standard selon réglementation et norme en vigueur de l'ensemble de la signalisation incendie.

- Plan mural d'évacuation et de protection incendie : plans schématiques et inaltérables facilitant l'évacuation en matériau plastifié classé M1 avec cadre en aluminium et gravé avec incrustation de résines colorées suivant norme en vigueur
 - **Localisation :** au droit de chaque entrée et à chaque cage d'escalier / ascenseur
- Plan mural d'intervention pompier : plans schématiques et inaltérables, facilitant l'intervention des sapeurs-pompiers en matériau plastifié classé M1 avec cadre en aluminium et gravé avec incrustation de résines colorées suivant norme en vigueur.
 - **Localisation :** suivant indication des pompiers
- Signalisation des placards électriques / SSI : plaque PVC avec dessin réglementaire d'un triangle jaune et d'un homme foudroyé.
- Signalisation des portes de recoupement : plaque plexiglas avec inscription « PORTE COUPE FEU – ne pas mettre d'obstacle »
 - **Localisation :** portes de recoupement
- Signalisation des sorties de secours : plaque PVC avec inscription/dessin réglementaire de flèche, et sortie de secours

- Localisation : dans tous les communs

6.06 Signalétique intérieure

6.06.1 Pictogramme

- Plaque industrialisée à relief
- Dimensions, motif et couleur au choix du maître d'œuvre
- Compté à l'unité

Localisation : sur les portes des sanitaires, des vestiaires, douches, WC, local technique, etc...

6.06.2 Plaque

- Plaque aluminium avec verre PVC transparent
- Caches latéraux en PVC, teinte au choix du maître d'œuvre
- Affichage personnalisé par impression sur papier pour la première mise en route (lettres ou pictogrammes)
- Compris élément de fixation invisible
- Compté à l'unité

Localisation : sur les portes de la zone office

6.06.3 Signalétique directionnelle

- Plaque aluminium avec sérigraphie et avec typo au choix du maître d'œuvre
- Dimensions 1200 mm x 400 ht environ
- Compté à l'unité

Localisation : circulation principale

6.07 lettrages divers

- Lettrage signalétique en panneau bois massif, découpé en atelier, finition livrée peinte aux choix de l'architecte, épaisseur 50 mm, fixation invisible sur paroi verticale ou support horizontal (voir vues perspectives dans DCE)
- Police de caractère au choix de l'architecte
- Ensembles :
 - « Bienvenue » hauteur 150 mm fixation murale invisible
 - « Bon app » hauteur 150 mm fixation murale invisible
 - « Plats chaud » hauteur 150 mm fixation murale invisible
 - « Nom du restaurant » hauteur 150 mm fixation murale invisible
 - « Débarassage » hauteur 150 mm fixation murale invisible
 - « Salon 1 » hauteur 150 mm fixation sur support invisible
 - « Salon 2 » hauteur 150 mm fixation sur support invisible
 - « Salon 3 » hauteur 150 mm fixation sur support invisible
 - « Salon 4 » hauteur 150 mm fixation sur support invisible
 - « Salon 5 » hauteur 150 mm fixation sur support invisible
 - « WC » hauteur 150 mm fixation murale invisible

Localisation : conformément aux plans du maître d'œuvre

6.08 Vitrine d'affichage

- Vitrine avec cadre périphérique en aluminium laqué format 1000 x 1000 mm avec remplissage en verre sécurisé transparent et système d'ouverture coulissant
 - fond en tôle blanc aimanté
 - fixation par visserie inox
 - teintes au choix du maître d'œuvre
 - serrure de sûreté avec 2 clés

Localisation : au droit du hall d'entrée, position au choix du maître d'œuvre

6.09 Stores toile intérieur occultant à enroulement – manœuvre manuelle

Exigences :

- Classement au feu : B-s2, d0
- Certification NF, conforme aux normes en vigueur
- 100 % recyclé et 100 % recyclable
- **Alpha Sabine ≥ 0,45 (H)**
- Transmission visuelle/coefficient d'ouverture : 6 %
- Traitement fongistatique et anti-salissure

Comprenant :

- Pose en applique sur linteau
- Store à enroulement monobloc avec caisson complet en aluminium extrudé plié avec embouts aux 2 extrémités intégrant le système d'enroulement, teintes RAL du caisson au choix du maître d'œuvre sans plus-value dans une gamme de 100 coloris
- Coffre avec face avant démontable
- Arbre rond en acier et clapet d'axe à ressort avec roulement à bille de qualité
- Renfort de la toile nécessaire si grande hauteur
- Toile en fibre de verre, armature en tissage natté
 - compris barre de charge en aluminium extrudé avec rainure centrale en partie basse, teinte au choix du maître d'œuvre
- Coulisse de guidage en aluminium pour occultation maximale
- Lacette de tirage pour manœuvre manuelle
- Teinte des toiles au choix du Maître d'œuvre dans la gamme de fabrication

Localisation : occultation des châssis, conformément aux plans du maître d'œuvre

6.09.1 De dimensions 130 x 175 cm

6.09.2 De dimensions 85 x 175 cm

6.10 Cornière de protection d'angle PVC

Comprenant :

- Fourniture et pose d'une cornière de protection d'angle saillant adhésive en PVC
- Largeur d'ailes de 30 mm et d'épaisseur 2 mm
- Constituée d'un profilé en PVC antibactérien lisse classé M1 (Bs-2,d0) et coloré dans la masse
- Pour limiter le nettoyage avant réception, un film de protection est exigé. Elle est munie de 2 bandes d'adhésif double face pour la fixation.
- Mode de pose par adhésivage, compris renfort de collage avec mastic-colle universel.
- Coloris au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.
- Compté sur une hauteur de 2 ml

Localisation : angle sortant au droit du dégagement Propre, et zone office

6.11 Lisse basse de protection en résine – POUR MEMOIRE

Support :

- Murs en pierre naturelle existant

Exigences :

- Type PROTECPLUS ou équivalent
- Profils extrudés en élastomère avec pièces d'angles et embouts moulés
- Très résistant aux chocs, à l'abrasion, facile d'entretien et qui n'est pas propice au développement microbien
- Fixation mécanique selon prescription du fabricant
- De dimension 300 x 30 mm
- Lisse basse positionnée à 30 cm du sol environ
- Lisse haute positionnée à 100 cm du sol environ

Localisation : angle sortant au droit du dégagement Propre

6.12 Plancher technique – ht finie 30 cm

Exigences :

- Réaction au feu Afl-s1 des éléments constituant le plénum et des dalles
- Charge admissible : de 2 kN à 5 kN
- Hauteur plots/vérins : 27,15 cm
- Hauteur dalle bois aggloméré : 28,5 mm

Composition/Exécution :

- Vérins réglables en acier, compris fixation sur dalle existante
- Plaques de plancher dalle 60 x 60 cm
- Accès via marches comprises
- Rives traitées en plaque vissées
- Mise à la terre du système par l'électricien

Localisation : local électrique

Fait à le

L'entrepreneur
(Cachet et signature)